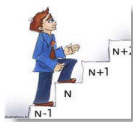




Flash d'information n° 344 du 8 juillet 2019

Statut & Carrière

CAP "spéciales" du 24 juin 2019



Les avis des CAP "spéciales" du 24 juin 2019 sont en cours d'acheminement.

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site Internet dans l'[Accès Réservé / Circulaires / Résultats des CAP spéciales...](#)

- La circulaire d'accompagnement,
- Les modèles des tableaux d'avancements de grades **avec** ou **sans** examen.

✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Information juridique - Disponibilité...

Arrêté du 19 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique territoriale.

Consultez l'arrêté : [JORF n°0146 du 26 juin 2019 - NOR: CPAF1914195A](#)

7 fiches pour expliquer la réforme de la disponibilité :

Depuis l'entrée en vigueur de la [loi du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les fonctionnaires qui exercent une activité professionnelle au cours de leur disponibilité peuvent conserver leurs droits à l'avancement dans la limite d'une durée maximale de 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre du maintien des droits à l'avancement pour les fonctionnaires exerçant une activité professionnelle au cours d'une période de disponibilité sont fixées par le [décret n°2019-234 du 27 mars 2019](#) modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique.

Ce décret modifie également le régime de la disponibilité pour convenances personnelles au sein des trois versants de la fonction publique.

Il modifie en ce sens les décrets régissant la position de disponibilité dans chaque versant de la fonction publique :

- le [décret n°85-986 du 16 septembre 1985](#) relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- le [décret n°86-68 du 13 janvier 1986](#) relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
- le [décret n°88-976 du 13 octobre 1988](#) relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition.

La réforme en 7 fiches :

- Principe général de la réforme de la disponibilité du 5 septembre 2018
 - Quelles sont les catégories de disponibilités entrant dans le cadre de la réforme du 5 septembre 2018
 - Quelles sont les activités professionnelles qui satisfont les exigences fixées par la réforme ?
 - Les modalités de maintien de droits à l'avancement
 - Les modalités de décompte de l'ancienneté acquise et des services effectifs dans le corps ou cadre d'emplois
 - La réforme du régime de la disponibilité pour convenances personnelles
 - Cas particulier des fonctionnaires astreints à un engagement de servir
- [Secrétariat d'Etat FP - Dossier complet - 2019- 07-05](#)

Concours & Examens



Recherche de correcteurs ...



Calendrier des concours

✉ Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et
Examens professionnels
02.48.50.94.37

✉ Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30

✉ Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr

l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe.

Nous recherchons à cet effet des personnes intéressées pour prendre part à la conception et la correction de l'épreuve écrite de chacune des spécialités organisées :

- **Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers ;**
- **Environnement, hygiène.**

Ces personnes doivent appartenir au minimum au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux, et posséder de solides compétences dans le domaine.

Pour plus de renseignements sur le rôle de concepteur/correcteur, vous pouvez contacter le service Concours et Examens professionnels :

- au 02.48.50.94.37 ou julie.heurtault@cdg18.fr ☞ pour la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »,
- au 02.48.50.94.30 ou julie.bonnemort@cdg18.fr ☞ pour la spécialité « environnement, hygiène ».

A diffuser aux services techniques.

Emploi Public



FORMATION AUX MISSIONS DE SECRETARIAT DE MAIRIE RECHERCHE D'INTERVENANTS...



✉ Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30
Gestionnaire Emploi public

✉ Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39

emploi.public@cdg18.fr



Nous vous avons informé récemment dans un flash d'information que la Région Centre-Val de Loire et le Centre de Gestion du CHER allait mettre en place à partir du mois d'octobre 2019 une formation aux missions de secrétariat de mairie auprès de demandeurs d'emploi.

Nous remercions les personnes qui se sont proposées pour intervenir sur les différents modules.

A ce jour, il nous manque uniquement un ou plusieurs formateurs sur le sous-module « **Urbanisme – gestion foncière et patrimoniale – voirie** ».

Urbanisme

PLU-SCOT-carte communale-décisions
Permis de construire – de démolir
Autorisation de travaux
Droit de préemption

Gestion foncière




Gestion locative
Aliénations
Acquisitions et cessions immobilières
Enquêtes publiques

Voirie

Tableau de classement des voies communales
Entretien chemin rural
Circulation
Police de conservation (occupation et autorisation de voirie, permis de stationnement, alignement)

Si vous êtes intéressés pour intervenir en tant que formateur en partie ou en totalité sur ce sous-module merci de bien vouloir prendre contact avec le Service Emploi Public du CDG 18 par mail ou par téléphone.

D'avance merci pour votre collaboration.

 ZAC du PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]